

# AVIS PUBLIC



## **ORDONNANCE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE COLLECTE**

### **(RÈGLEMENT NUMÉRO 2143) ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées, que lors de sa séance ordinaire, tenue le 2 septembre 2008, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté une ordonnance sur les jours, les horaires et les contenants utilisés pour la collecte des résidus verts en vertu du Règlement sur les services de collecte (Règlement numéro 2143).

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2008.

**LE SECRÉTAIRE  
D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT,  
Me GUYLAINE CHAMPOUX**